

A. SYNTHÈSE FINANCIÈRE DES EXERCICES 2000-2001 ET 2002-2003

19. Le budget proposé pour 2002-2003 s'élève à 678 400 000 francs suisses, soit une augmentation de 112 542 000 francs suisses, ou 19,9%, par rapport au budget révisé de l'exercice 2000-2001, qui s'élevait à 565 858 000 francs suisses. Les recettes pour 2002-2003 devraient atteindre 531 782 000 francs suisses, soit une augmentation de 5 737 000 francs suisses, ou 1,1%, par rapport aux recettes révisées pour l'exercice 2000-2001, qui s'élevaient à 526 045 000 francs suisses. Les réserves à la fin de 2003 tomberont donc à 115 580 000. Le détail de ces propositions figure au chapitre B.

20. Le programme et budget proposé est présenté dans un document unique regroupant les activités qui étaient précédemment proposées dans le cadre du budget ordinaire, des projets relatifs aux techniques de l'information et des projets relatifs aux locaux. Cette présentation est conforme à la décision prise par le Comité du programme et budget à sa troisième session, tenue du 25 au 27 avril 2001, comme il ressort des paragraphes 76 et 77 du document WO/PBC/3/5. En application de cette décision, le programme et budget proposé dans le présent document reflète la structure des programmes principaux et des sous-programmes ainsi que la répartition des dépenses par union et programme initialement proposée dans les documents WO/PBC/3/2 et WO/PBC/3/3. La nouvelle présentation constitue donc une refonte des propositions et informations initiales examinées par le Comité du programme et budget au cours de sa session d'avril 2001. En outre, deux annexes sont ajoutées à cette présentation unifiée du programme et budget biennal, pour décrire l'évolution à long terme des activités relatives aux techniques de l'information et aux locaux. Le document budgétaire unique est décrit en détail dans la section A de l'appendice 1.

21. La présentation budgétaire unifiée reprend les prévisions budgétaires initialement présentées dans les documents WO/PBC/3/2 et WO/PBC/3/3, avec des améliorations apportées en réponse à des demandes spécifiques formulées au cours de la troisième session du Comité du programme et budget. Il s'agit notamment d'informations complémentaires sur les prévisions de recettes exposées au chapitre D, y compris l'augmentation des recettes prévues pour l'exercice 2004-2005. Des informations complémentaires sont aussi données au sujet des dispositions budgétaires concernant le recrutement d'agents temporaires et de consultants.

22. Aux fins de la présentation budgétaire unifiée, des prévisions initiales intégrées sont présentées pour l'exercice biennal 2000-2001. Elles comprennent un budget de 525 205 000 francs suisses, des recettes d'un montant de 428 584 000 francs suisses et des réserves atteignant 205 390 000 francs suisses à la fin de l'exercice biennal. Ces prévisions intègrent les prévisions initiales pour 2000-2001 présentées dans le document A/34/2 du 12 mars 1999 et tous les projets relatifs aux techniques de l'information et aux locaux. Elles sont comparées aux prévisions révisées pour 2000-2001. Comme l'a noté le Comité du programme et budget à sa troisième session, c'est la première fois que des prévisions révisées sont présentées pour un exercice biennal en cours, ceci afin d'accroître la transparence budgétaire. Le budget révisé (565 858 000 francs suisses) dépasse de 40 653 000 francs suisses, ou 7,7%, le budget initial intégré, qui s'élevait à 525 205 000 francs suisses. Le montant révisé des recettes devrait s'élever à 526 045 000 francs suisses, soit une augmentation de 97 461 000 francs suisses, ou 22,7%, par rapport aux recettes initiales intégrées, qui s'élevaient à 428

584 000 francs suisses. Les réserves passeront donc de 56 808 000 francs suisses à 262 198 000 francs suisses à la fin de 2001. Les calculs détaillés concernant le budget initial intégré et le budget révisé de l'exercice 2000-2001 figurent au chapitre C; le tableau 1 contient un résumé des propositions budgétaires.

Tableau 1. Budget, recettes et réserves pour 2000-2001 et pour 2002-2003
(en milliers de francs suisses)

	<i>Budget 2000-2001</i>		<i>Variation</i>		<i>Budget 2000-2001 révisé</i>	<i>Variation</i>		<i>Budget 2002-2003 proposé</i>
	<i>initial</i>	<i>initial intégré</i>	<i>C</i>	<i>C/B (%)</i>		<i>E</i>	<i>E/D (%)</i>	
	<i>A</i>	<i>B</i>			<i>D=B+C</i>			<i>F=D+E</i>
A. Budget	409 705	525 205	40 653	7,7	565 858	112 542	19,9	678 00
B. Recettes	409 884	428 584	97 461	22,7	526 045	5 737	1,1	531 782
Différence, B-A	179	(96 621)	56 808		(39 813)	(106 805)		(146 618)
C. Réserves ^a	127 512	205 390			262 198			115 580

^a Fin de l'exercice biennal

23. Les propositions budgétaires peuvent être examinées à la lumière d'un certain nombre d'indicateurs de charge de travail ou de recettes, y compris, d'une part, les indicateurs de charge de travail axés sur la demande tels que le nombre de demandes, d'enregistrements et de dépôts et, d'autre part, les indicateurs de recettes tels que le niveau de l'unité de contribution et les taxes moyennes perçues. Ces indicateurs apparaissent dans le tableau 2.

24. Ainsi qu'il ressort du tableau 2, les demandes internationales déposées en vertu du PCT et les dépôts de demandes de règlement en ligne de litiges ont sensiblement augmenté. On peut aussi constater que la taxe moyenne perçue dans le cadre des systèmes du PCT et de La Haye diminue en 2002-2003 et que la taxe perçue au titre du règlement en ligne d'un litige augmente. Grâce à cette augmentation, ce nouveau service offert aux États membres fonctionnera selon un système de recouvrement total des frais.

Tableau 2. Choix d'indicateurs de charge de travail et d'indicateurs de recettes pour 2000-2001 et pour 2002-2003

	Budget 2000-2001 initial A	Variation		Budget 2000-2001 révisé C	Variation		Budget 2002-2003 proposé E
		B	B/A (%)		D	D/C (%)	
A. Choix d'indicateurs de charge de travail							
Demandes internationales, système du PCT	172 000	25 000	14,5	197 000	39 000	19,8	236 000
Enregistrements et renouvellements, système de Madrid	53 000	10 800	20,4	63 800	4 200	6,6	68 000
Dépôts et renouvellements, système de La Haye	14 000	900	6,4	14 900	1 200	8,1	16 100
Dépôts de demandes de règlement en ligne de litiges	1 200	3 300	275,0	4 500	2 200	48,9	6 700
B. Choix d'indicateurs de recettes (en francs suisses)							
Unité de contribution	45 579	-	-	45 579	-	-	45 579
Taxe moyenne, système du PCT	1 736	187	10,8	1 923	(318)	(16,5)	1 605
Taxe moyenne, système de Madrid	884	(48)	(5,4)	836	-	-	836
Taxe moyenne, système de La Haye	660	42	6,4	702	(70)	(10,0)	632
Taxe de règlement en ligne des litiges	417	320	76,7	737	963	130,7	1 700

25. Outre le budget révisé pour l'exercice biennal actuel et une description détaillée des prévisions de recettes, la présentation du programme et budget proposé a été développée et améliorée en vue d'en renforcer la transparence et de codifier la méthode budgétaire. Un plan relatif aux ressources pour 2000-2001 et pour 2002-2003 (tableau 3), qui offre une vue d'ensemble de toutes les ressources à la disposition de l'OMPI, a notamment été prévu. Ce plan illustre le lien qui existe entre les prévisions budgétaires et les ressources disponibles au titre du budget ordinaire (par union) et des fonds fiduciaires ainsi que les mouvements concernant les soldes des FRR, y compris les réserves des unions. Le tableau 3 fait apparaître le montant révisé du budget, de 565 858 000 francs suisses (ligne 1), et le montant révisé des recettes, de 526 045 000 francs suisses (ligne 2). Les propositions pour l'exercice 2002-2003 comprennent le budget initial de 678 400 000 francs suisses (ligne 5) et les prévisions de recettes initiales de 531 782 000 francs suisses (ligne 6). Les ressources complémentaires nécessaires pour l'exercice 2000-2001, soit 39 813 000 francs suisses (ligne 3), et pour l'exercice 2002-2003, soit 146 618 000 francs suisses (ligne 7), sont prélevées sur les fonds de réserve des unions correspondantes (lignes 12 et 14). Une illustration détaillée du tableau des ressources figure dans la section C de l'appendice 1.

26. Le tableau 3 montre aussi comment la nouvelle politique en matière de réserves et d'excédents, approuvée en septembre 2000, est appliquée concrètement. On peut citer la redistribution de fonds d'un montant de 236 863 000 francs suisses, qui figuraient antérieurement dans le fonds de réserve spécial et qui ont été affectés aux réserves des

unions correspondantes (ligne 11). En outre, des objectifs ont été fixés en vue de déterminer le niveau approprié des réserves, exprimé en pourcentage des dépenses biennales (facteurs PBE). À l'issue de l'exercice 2002-2003, le scénario financier se rapprochera des objectifs PBE fixés par les États membres en septembre 2000.

27. Parmi les autres changements, on peut citer l'introduction d'une description détaillée des différentes phases budgétaires (section B de l'appendice 1) et un nouveau système d'allocation budgétaire par union (section D de l'appendice 1). Les formules de flexibilité applicables aux ajustements budgétaires sont décrites à l'appendice 3. Enfin, les indicateurs financiers relatifs à la décennie allant de 1996 à 2005 sont exposés à l'appendice 2. Cette présentation met en évidence la croissance rapide de l'OMPI, notamment de l'Union du PCT. Elle permet aussi de constater que l'utilisation des ressources devrait atteindre son maximum au cours de l'exercice 2002-2003, en raison notamment de la mise en œuvre d'importants projets relatifs aux techniques de l'information et aux bâtiments, qui seront financés au moyen des excédents. Lorsque ces projets seront terminés, cette croissance devrait considérablement diminuer par rapport à la croissance du volume de travail. On pourra y voir là le résultat direct des gains de productivité obtenus grâce à l'automatisation et à la réduction des frais de location découlant de l'utilisation des nouveaux équipements de l'OMPI.

Tableau 3. Plan relatif aux ressources pour 2000-2001 et 2002-2003
(en milliers de francs suisses)

Budget et ressources disponibles	Budget ordinaire										TOTAL H=F+G			
	Unions financées par des contributions A		Union du PCT B		Union de Madrid C		Union de La Haye D		Arb./autres E			Total F=A+...E		Fonds fiduciaires G
Budget 2000-2001														
1. Budget après révision	38 612		441 602	68 128	12 342	5 174	565 858						21 000	586 858
Ressources disponibles 2000-2001														
2. Recettes après révision	38 986		406 267	63 176	11 908	5 708	526 045						17 500	543 545
3. +/- Transfert au crédit ou au débit	(374)		35 335	4 952	434	(534)	39 813						3 500	43 313
4. Total des ressources	38 612		441 602	68 128	12 342	5 174	565 858						21 000	586 858
Budget 2002-2003														
5. Budget initial	38 612		530 795	78 945	13 572	16 476	678 400						20 500	698 900
Ressources disponibles 2002-2003														
6. Recettes initiales	38 430		399 394	66 464	11 486	16 008	531 782						18 500	550 282
7. +/- Transfert au crédit ou au débit	182		131 401	12 481	2 086	468	146 618						2 000	148 618
8. Total des ressources	38 612		530 795	78 945	13 572	16 476	678 400						20 500	698 900

Solde des FFR	Fonds de réserve et de roulement (FRR) a/										TOTAL H=F+G			
	Unions financées par des contributions A		PCT B		Madrid C		La Haye D		Arb./Autres E			Total F=A+...E		Fonds fiduciaires G
9. Niveau au 31/12/1999	18 951	42	18 768	7	26 073	47	1 356	17	236 863	302 011			8 569	310 580
10. Nouvelle politique applicable aux excédents	--		223,500		10 066		3 297		(236 863)	--			--	--
11. Niveau ajusté au 31/12/1999	18 951	42	242 268	73	36 139	62	4 653	50	--	302 011			8 569	310 580
12. +/- Transfert au crédit ou au débit	374		(35 335)		(4 952)		(434)		534	(39 813)			(3 500)	(43 313)
13. Niveau au 31/12/2001	19 325	50	206 933	47	31 187	46	4 219	34	534	262 198			5 069	267 267
14. +/- Transfert au crédit ou au débit	(182)		(131 401)		(12 481)		(2 086)		(468)	(146 618)			(2 000)	(148 618)
15. Niveau au 31/12/2003	19 143	50	75 532	14	18 706	24	2 133	16	66	115 580			3 069	118 649
16. Objectif au 31/12/2003	19 306	50	79 619	15	19 736	25	2 036	15	s.o.	s.o.			s.o.	s.o.

a/ Ne comprend pas la réserve pour cessations de service d'un montant de 12 705 300 francs suisses au 31/12/1999; s.o. : sans objet.